

CONSEIL COMMUNAL OUEST

COMPTE RENDU

REUNION PUBLIQUE

DU 22 MARS 2018

Madame DESGUERS, Présidente du Conseil Communal Ouest, ouvre la séance et présente à l'assemblée les membres de cette instance. La réunion du jour reprend un thème qui a été étudié par le Conseil Communal afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier après un travail conséquent de concertation des habitants du quartier du Lycée.

Suite au constat de l'augmentation des infractions à chaque changement de côté de stationnement, il a été noté que l'absence de marquage au sol était un paramètre qui favorisait les comportements non citoyens. Suite aux remarques émanant du Conseil Communal et de son souhait de supprimer le système d'alternat, Monsieur le Maire a confié à Monsieur JESTIN, adjoint en charge du stationnement et de la circulation, la tâche d'élaborer avec les services techniques un projet de figeage des places de stationnement qui est présenté ce soir.

Après un relevé de géomètre de tout le périmètre intérieur du quartier du Lycée, il a été décidé, comme méthode, de se baser sur une analyse des rues, tronçon par tronçon. Cela permet d'optimiser le nombre de places et de réduire la vitesse par la réalisation de chicanes par tronçon de rue.

En réponse à l'avis d'un administré, Monsieur JESTIN, considère que le figeage au sol n'oppose plus d'obstacle au nettoyage des rues et des caniveaux compte tenu de l'évolution des matériels disponibles à cet effet.

Après cette considération, il est acté d'examiner la proposition projetée rue par rue, tronçon par tronçon.

Rue du Général André : l'aménagement proposé est validé à la condition que soient pris en compte :

- la nouvelle entrée de la Clinique Béthanie suite à sa rénovation,
- la présence d'un poteau au droit du 43 qui empêcherait la sortie d'un garage si le stationnement est figé côté pair,
- de condamner une place de stationnement sur l'avenue Roul à la sortie de la rue du Général André, pour y installer des arceaux à vélos.

Avenue de Breuil : l'aménagement proposé est validé à la condition que soit pris en compte :

- l'installation de potelets, de pots de fleurs ou plantations visant à empêcher le stationnement sur les trottoirs à l'angle de l'avenue de Breuil et le Cours de la Libération.

Rue Charlionnet : proposition validée.

Avenue du Château : proposition validée.

Avenue Clémenceau : compte tenu du sentiment de vitesse éprouvé par les riverains, il est retenu le principe des chicanes qui pourraient être matérialisées d'une façon originale par des bacs végétalisés ou autres dispositifs invitant les automobilistes à respecter la limitation de vitesse. L'exemple de la rue de la République est cité.

Idem pour la réalisation d'aménagements adaptés aux croisements (exemple de la rue Roustaing).

Rue Dupeux : l'aménagement proposé est validé à la condition que soient pris en compte :

- la possibilité d'y faire un stationnement en chicane à condition de ne pas enlever trop de places,
- la possibilité de faire sortir un camping-car du côté impair lorsque le stationnement est figé côté pair.

Rue Jules Guesde : proposition validée.

Avenue du Lycée : proposition validée.

Rue Mattéoti : l'aménagement proposé est validé à la condition que soit pris en compte :

- la vérification de la pertinence de l'implantation d'avaloirs des eaux pluviales qui ne semblent pas être proportionnés aux besoins (inondation fréquente de la maison située à proximité du dispositif).

Réflexion à engager sur ce point par les services techniques.

Rue Ernest Renan : proposition validée.

Avenue Roule : des aménagements visant à la sécurisation de l'espace public vont être engagés.

Le calendrier :
- le 22 mars la réunion publique
- Avril : mise au point et finalisation du projet avec la Métropole
- Mai / juin : mise en place du stationnement figé

Monsieur le Maire a entrepris un dialogue avec les habitants du quartier il y a deux ans lorsqu'il était adjoint au stationnement. Ces échanges ont abouti à un travail partenarial dont découlent ces propositions d'aménagements. C'est une nouvelle façon d'appréhender la vie du quartier.

Le stationnement est abordé dans un premier temps, puis dans un second temps sera traitée la circulation. On commence par essayer de limiter la vitesse avec les chicanes pour éventuellement corriger au fur et à mesure les erreurs.

Concernant la vitesse ressentie, il peut y avoir un différentiel entre la réalité et ce qui est perçu par les habitants. Pour ce faire, des radars pédagogiques vont être installés sur des axes identifiés.

Pour répondre à une interrogation, il est précisé que le Code de la Route interdit le stationnement devant son garage. Néanmoins, Monsieur le Maire espère que dans le cadre du droit à l'expérimentation, l'initiative de Bordeaux visant à tolérer cette pratique soit validée et donc soit applicable à l'ensemble des communes de France lors des prochaines Assises de la Mobilité.

Monsieur le Maire revient sur le Cours de la Libération : à sa demande, Bordeaux Métropole va faire des travaux de consolidation de la voirie pour stabiliser la chaussée. La période des travaux : été 2018. De plus, Bordeaux Métropole a validé le stationnement sur l'îlot central de la voie. De même, afin d'améliorer la circulation et la sécurité, il a demandé à Bordeaux Métropole d'étudier l'implantation d'un rond-point au croisement du Cours de la Libération et de l'avenue Roul.

Enfin, en matière d'urbanisme et dans le cadre de la révision du PLU qui est engagée, Monsieur le Maire tient à préciser qu'il souhaite fermement limiter les hauteurs de construction à R + 1 + Combles et y inscrire également l'obligation d'offrir deux places de stationnement par logement.

En réponse à une question, il est précisé que trois agents supplémentaires vont être recrutés. Cela représente une dépense annuelle totale pour la Ville de 100 000 € et que ce montant est relativement faible pour une ville qui dispose d'un budget de plus de 60 millions d'euros. Mais c'est le prix à payer pour assurer une qualité de vie aux résidents dans les quartiers de Talence.